



**RCPAQ**  
REGROUPEMENT DES  
COMITÉS DE PARENTS AUTONOMES  
DU QUÉBEC

# Réforme des règles budgétaires

Printemps 2026

# RÈGLES BUDGÉTAIRES

## EN CONSULTATION

### ■ OBJECTIFS

- Simplifier et moderniser le régime budgétaire
- Accroître la flexibilité et réduire la lourdeur administrative

### ■ CHANGEMENT CONCRETS

- 261 mesures regroupées en 37 **thèmes**  
*(29 réseau public et 8 réseau privé)*
- Fin du cloisonnement strict des budgets
- Plus d'autonomie pour les CSS selon leurs priorités
- Aucun impact sur l'enveloppe budgétaire totale du réseau et par organisme scolaire

# 29 REGROUPEMENTS DES RÈGLES BUDGÉTAIRES CSS

## Investissement

1. Bonification
2. Maintien
3. Matériel, appareillage et outillage
4. Ressources informationnelles - Développement informatique et infrastructure
5. Ressources informationnelles - Équipements
6. Autres
7. **Enveloppes en déploiement**

*(Pour l'ajout de nouvelles mesures, la première année.)*

## Fonctionnement - Les thèmes

1. Maternelle 4 ans (1010)
2. Allocation de base FGJ (1020)
3. Allocation de base FGA (1110)
4. Allocation de base FP AEP-CAC (1210)
5. Intervention milieu défavorisé FGJ (1310)
6. Soutien à la réussite éducative et à la persévérance (1320)
7. Activités sportives, culturelles et sociales (1330)
8. Développement pédagogique et numérique (1340)
9. Soutien à l'enseignement et insertion professionnelle (1350)
10. Adaptation scolaire FGJ (1360)
11. Mesures de soutien en FGA et FP (1370)
12. Mesures conventionnées (1380)
13. Aide alimentaire (1390)
14. Organisation des services (1510)
15. Mesures d'optimisation budgétaire (1520)
16. Subvention d'équilibre fiscal (1610)
17. Compensations additionnelles (1620)
18. Ajustements ponctuels (1710)
19. Service de gardes (1810)
20. Rénovation, location et partage (1820)
21. Ressources informationnelles (1830)
22. **Enveloppes en déploiement**

# EXEMPLE

## Mesures actuelles

15023 À l'école, on bouge!

15028 Activités parascolaires au secondaire

15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires

15181 Soutien financier aux comités culturels scolaires

15182 Programme La culture à l'école

Volet 1 Ateliers culturels à l'école

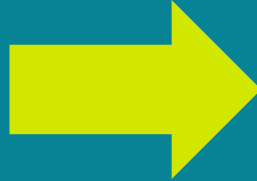
Volet 2 Ateliers culturels à l'école

Volet 3 Projets culturels

15186 Sorties scolaires en milieu culturel

15231 École accessible et inspirante

15232 Soutien financier aux programmes et projets particuliers au secondaire



## Regroupement (Thème)

Activités sportives, culturelles et sociales

### Description

Cette mesure vise à favoriser la mixité scolaire et à créer un milieu scolaire riche et motivant favorisant le bien-être, la réussite éducative et le développement global des élèves, en misant sur la culture, l'activité physique, et des projets variés.

- Précision du montant disponible pour l'année scolaire 2026-2027
- Modalités

# RÈGLES BUDGÉTAIRES

En consultation

- Modernisation du concept de mesures dédiées/protégées
  - Minimum de 20 % du total des mesures *a priori* directement aux établissements.
- Une reddition de compte allégée
  - Se concentrera davantage sur les résultats attendus que sur les activités réalisées
  - Plus grande imputabilité

# RÈGLES BUDGÉTAIRES

En consultation

« Le conseil d'établissement doit adopter une résolution attestant que des sommes ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Il n'est pas nécessaire de transmettre cette résolution au Ministère. »



# RÈGLES BUDGÉTAIRES

## IMPACT, ATTENTE ET TRANSITION MEQ

- Meilleure utilisation des ressources
- Plus de marge de manœuvre locale
- Focus renforcé sur la réussite des élèves
- Prévoir des sommes dans les mêmes mesures que 2025-26
- Changements des systèmes comptables d'ici un an
- Montants transférables à l'intérieur des thèmes
  - Ce ne sont pas des « ou » mais des « et » à l'intérieur du thème
    - Exemple : Ce ne sera pas « sport » ou « art » mais « sport » et « art »
    - **Aucune proportion suggérée**

# RÈGLES BUDGÉTAIRES - Préoccupations

- Demandra une plus grande vigilance dans les CÉ
- Nécessite une transparence exemplaire et un partage complet des documents et informations par les directions
- Documents d'informations accessibles en langage clair et compréhensible par les membres des c.é. qui ne sont pas experts en comptabilité
- Formations essentielles et accessibles en période de transition
- Simplification <> Diminution des \$\$\$

# RÈGLES BUDGÉTAIRES Avis soumis au MEQ

- Assurer un accompagnement et une formation adaptés des conseils d'établissement et des directions, incluant une vulgarisation simple et claire des règles budgétaires, mise à jour annuellement;
- Établir une reddition de comptes adaptée, cohérente avec les responsabilités prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;
- Assurer une répartition équitable des ressources à l'intérieur des grandes enveloppes, en fonction des besoins locaux;
- Mettre en place un processus d'amélioration continue aux objectifs définis;
- Prévoir un financement stable et prévisible pour les comités de parents, basé sur des paramètres objectifs.



RCPAQ  
REGROUPEMENT DES  
COMITÉS DE PARENTS AUTONOMES  
DU QUÉBEC

**rcpaq.org**

info@rcpaq.org  
579 779-9778

